



Diffamation, calomnie... quels recours dans mon cas ?

Par **FG7**, le **07/02/2008** à **11:18**

Bonjour,

Je suis directeur d'une association qui organise les loisirs des enfants sur une petite commune. En cette période d'élections municipales, un candidat d'une liste opposante à l'équipe municipale en place qui soutient fortement notre association, tient des propos à mon égard qui à mon sens nuisent à mon intégrité personnelle comme professionnelle dans un but probable de collecter des voix.

Ces faits m'ont été rapportés, ces propos sont exclusivement tenus à l'oral, aucune publication d'aucune sorte sur le sujet n'existe.

Cependant, la nature des propos tendent à me nuire fortement.

Que puis je faire pour stopper ces agissements ?

De manière plus générale, comment empêcher des candidats à une élection municipale d'utiliser ce genre de méthode de manipulation de l'opinion ? (d'autres personnes "publiques" (élus ou non) font l'objet de mêmes attaques de la part de cette personne)

Merci de l'intérêt que vous porterez à mon problème.